

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : les raisins de la colère.....	1
Esclavage des temps modernes	2
Carnet de route : la caravane des vendanges 2023 à la rencontre des saisonniers.....	2
Couvrot : la grève se poursuit chez CALCIA	3
Reims : Les arrêts maladie ne sont pas du repos : la Cour de cassation confirme la position et la victoire de la CGT	3
Tribunal de Châlons-en-Champagne : le 27 septembre à 12h, soutien à Sabine et Sébastien.....	4
Erratum : travailler moins, travailler mieux, travailler tous.....	5
Le 13 octobre : 6 raisons de se mobiliser à l'appel de l'intersyndicale.....	5

Édito : les raisins de la colère.



Cinq morts au travail lors des vendanges 2023 dans la Marne, du jamais vu, un bilan accablant. Il est temps de clarifier les conditions d'emploi pendant les fortes chaleurs, de réglementer les conditions de travail en fixant des seuils pour les hautes températures, comme pour les basses températures, d'en finir avec le productivisme insensé, faute de quoi ce bilan tragique ne pourra que s'alourdir à mesure que progresse le réchauffement climatique.

Dans le même temps, la caravane de la CGT « à la rencontre des saisonniers », a découvert un campement de la honte à Moussy où étaient hébergés des vendangeurs étrangers, dans des conditions dignes de la jungle de Calais.

Depuis, d'autres campements insalubres ont été découverts ailleurs dans le vignoble, à Vinay, près d'Épernay, 70 vendangeurs, principalement roumains, à Mourmelon-le-Petit, une quarantaine d'ukrainiens, à Nesle-le-Repons, près de Dormans, au moins 52 vendangeurs maliens, mauritaniens, guinéens, à Troissy d'autres saisonniers visiblement évacués en catastrophe avant l'arrivée de l'inspection du travail, etc.

Le raisin le plus cher du monde, qui alimente les marques les plus prestigieuses et les profits des plus grosses fortunes de France est donc parfois cueilli en toute illégalité, dans des conditions qui s'apparentent à la traite d'êtres humains, une forme d'esclavage des temps modernes.

Pour la CGT, il est urgent de mettre un terme à ces pratiques indignes, d'en sanctionner les auteurs, quels qu'ils soient, prestataires, sous-traitants ou donneurs d'ordre, même s'il s'agit de grandes maisons de champagne.

SAISONNALITÉ NE DOIT PLUS RIMER AVEC PRÉCARITÉ.

Sabine DUMÉNIL, Secrétaire Générale de l'UD CGT de la Marne



22 septembre 2023

#31

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr

Hébergement à Nesle-le-Repons



Coin dortoir



Coin douches

Esclavage *des temps modernes*

Les témoignages recueillis par la CGT auprès des vendangeurs « logés » à Nesle-le-Repons, près de Dormans, sont accablants. Le site a été découvert lors d'un contrôle de la MSA et de l'inspection du travail. Alerté, le préfet de la Marne a immédiatement pris un arrêté de fermeture d'hébergement.

Les 52 saisonniers ont été relogés pour moitié d'entre eux dans un hôtel de Châlons-en-Champagne et les autres à l'Armée du Salut à Reims.

Ces travailleurs maliens, sénégalais, mauritaniens, étaient contraints de vendanger au moins 10 h par jour, en pleine canicule, sans contrat de travail, avec une promesse de salaire de 80 euros, soit 8 euros de l'heure (le prix d'un kilo de raisin !).

Le prestataire de service qui a recruté les saisonniers, la société ANAVIM, est basé à Paris, mais on ne connaît pas encore le nom du donneur d'ordre dans la Marne.

Un certain nombre de travailleurs saisonniers, sans papiers et en situation de grande vulnérabilité, s'est esquivé à la suite du contrôle. Un sac de riz par jour pour seule nourriture complété par des caquettes de raisin et quelques épis de maïs glanés dans les champs voisins, entraînant des situations de sous nutrition, des diarrhées et diverses séquelles physiques.

Les saisonniers étaient logés dans des locaux totalement insalubres, sans sanitaires, avec un sol en terre battue, sans aération, des fils électriques apparents, des tapis de piscine sans



Repas donnés aux vendangeurs

couverture en guise de couchage, un plafond en laine de verre provoquant des problèmes respiratoires.

Le transport des travailleurs se faisait le matin, dans des camionnettes non aménagées où ils étaient entassés.

La CGT s'est immédiatement portée aux côtés des saisonniers maltraités. Elle a saisi la préfecture pour que les personnes soient prises en charge au plan sanitaire. Elle se portera partie civile dans la procédure ouverte par le procureur et elle demande la régularisation urgente des migrants sans papiers recrutés par ces prestataires sans scrupules. Et surtout la CGT exige que les donneurs d'ordre, dont la responsabilité doit être établie, soient identifiés et sanctionnés. Il est temps de s'attaquer à cette sous-traitance d'apparence qui dédouane hypocritement les marques de leurs responsabilités.

[\(Huma du 21 septembre\)](#)

Carnet de route : *la caravane des vendanges 2023 à la rencontre des saisonniers*



A l'initiative de l'Union Départementale CGT de la Marne, ce lundi 11 septembre 2023 (dernier jour de l'épisode caniculaire que nous venons de traverser) nous prenons la route du vignoble pour la caravane des vendanges 2023.

Notre mission est d'aller à la rencontre des saisonniers pour les informer de leurs droits, leurs conditions de travail, etc. pour éviter toute dérive.

Nous sommes cinq, actifs et retraités du secteur public et privé, à nous être engagés dans cette démarche.

Malgré la pénibilité de leur travail sous cette chaleur écrasante, ces travailleurs temporaires nous accueillent en toute amabilité, affichant un large sourire. Ils viennent de tous horizons, ont peu de temps à nous accorder mais se montrent très réceptifs et intéressés par les informations que l'on vient leur apporter.

Nos échanges se concluent par la distribution d'objets publicitaires (flyers, livrets d'information, casquettes, t-shirts, stylos, blocs notes, sacs, etc.) très appréciée et pour laquelle nous sommes vivement remerciés. Satisfaits d'avoir participé à cette initiative qui se déroule dans une ambiance bon enfant, nous repartons avec le sentiment du devoir accompli.

Le côté le moins agréable de cette expérience est la découverte, par le plus grand des hasards, de campements de fortune dans lesquels certains travailleurs séjournent dans des conditions sanitaires indignes... et l'intervention d'un ou deux responsables que nous avons visiblement dérangés.

Il n'en reste pas moins que ce fut pour nous une très belle expérience de militants CGT que nous renouvellerons l'année prochaine sans hésitation.

Couvrot : *La grève se poursuit chez CALCIA*



La grève se poursuit depuis quinze jours à la cimenterie CALCIA de Couvrot, face à une direction qui n'a visiblement toujours pas compris ce qu'était le dialogue social. Les trois-quarts des salariés (105 sur un effectif de 142) suivent le mouvement qui ne faiblit pas, bien au contraire. Les multiples provocations de la direction (présence quotidienne d'un huissier, tentatives d'intimidation, menaces de sanctions) alimentent la détermination du personnel.

Conséquence, il n'y a plus de stock de clinker (composant principal du ciment), produit habituellement sur le site. Le seul stock existant est le clinker que la direction fait venir d'Allemagne, de Norvège et du centre de la France, afin de tenter de contourner le mouvement social en cours.

On imagine l'impact environnemental lié au transport de ce produit depuis le nord de l'Europe et les nuisances liées au déchargement de ce clinker poussiéreux et volatile, sans parler des essais et contrôles effectués par des personnels non-grévistes, inexpérimentés en la matière.

Les grévistes revendiquent toujours des créations de postes pour faire face à la modernisation du site et une prime de 1500 euros pour tenir compte de la surcharge de travail liée à cette modernisation mais aussi de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

Dans le même temps, l'Union Départementale CGT de la Marne a saisi le préfet de la Marne à deux reprises pour lui demander de recadrer une direction qui bénéficie largement des aides publiques.

Pour soutenir le mouvement, une caisse de solidarité est ouverte. N'hésitez pas à souscrire. Le combat continue ! ([lien](#))

Reims : *Les arrêts maladie ne sont pas du repos : la Cour de cassation confirme la position et la victoire de la CGT*

La décision de la Cour de cassation à propos des arrêts maladie confirme la victoire de nos camarades de la CGT des Transports Urbains Rémois (les TUR), résultat d'un combat exemplaire de dix années.

L'arrêt maladie n'est pas du temps de repos et tous les droits liés aux périodes d'activité devront s'appliquer aux salariés en arrêt maladie ou pour accident non professionnel.

Le 13 septembre 2023, la Cour de cassation a rendu plusieurs arrêts dans lesquels elle améliore les droits des salariés aux congés payés. Elle permet notamment l'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

Jusqu'à maintenant il n'était pas possible d'acquérir des jours de congés payés pendant un arrêt maladie. Cette disposition du Code du travail a été jugée contraire au droit de l'Union européenne par la Cour de cassation.

Déjà le 18 juillet dernier la Cour administrative d'appel de Versailles avait condamné l'État pour mauvaise transposition de la directive européenne sur le temps de travail.

La Cour de cassation assure désormais que :

- Les salariés en arrêts maladie pourront acquérir des congés payés pendant leur arrêt maladie.
- En cas d'accident du travail l'accumulation des jours de congé payé ne sera plus limitée à la première année de l'arrêt de travail.
- La prescription du droit à congé payé ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis le salarié en mesure d'exercer son droit.
- Tout salarié concerné, du privé comme du public, peut donc demander à son employeur d'appliquer ce nouveau droit, soit pour se faire re-créditer ses congés, soit pour se les faire indemniser. À défaut, il pourra saisir le Tribunal des Prud'hommes ou le Tribunal Administratif.

Cette décision a une portée nationale puisque la France va devoir désormais mettre en conformité le Code du travail avec le droit européen, y compris au plan législatif.

L'info Marne salue le long combat mené par nos camarades de la CGT des TUR de Reims, emmenés par Jérôme Briot, son délégué syndical, qui le premier eut l'intuition de s'appuyer sur la directive européenne du 4 novembre 2003, et leur avocat rémois, Franck Michelet.

La directive en question impose aux états membres de prendre les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines et qu'il y a droit même s'il n'a pas pu en bénéficier pour cause de maladie.

C'est en 2013 que Patrice Budan, conducteur des TUR, licencié pour inaptitude après un long arrêt de travail, avait saisi la juridiction prud'homale pour demander le paiement de ses congés payés non pris. Plusieurs procédures impliquant d'autres conducteurs, s'en sont suivies qui ont abouti, après moult péripéties, à une première décision de la Cour de cassation en 2016, puis à cette décision capitale du 13 septembre 2023.

L'info Marne propose que cette jurisprudence, qui va concerner les salariés de l'ensemble des entreprises en France, soit désormais dénommée jurisprudence Budan. ([lien Union](#)).

Tribunal de Châlons-en-Champagne : le 27 septembre à 12h, soutien à Sabine et Sébastien



La Marne est aussi concernée par les atteintes aux libertés syndicales qui fleurissent partout sur le territoire. L'affaire en question dure depuis trois ans, depuis qu'Anthony Smith, inspecteur du travail de la Marne, a été sanctionné par sa hiérarchie pour avoir eu « le tort » de demander aux employeurs d'une entreprise d'aide à domicile des mesures de protection (masques) pour ses salariées lors du premier confinement COVID.

Depuis, Anthony Smith a été rétabli dans ses droits, il vient d'en témoigner dans un livre (918 jours), mais la directrice régionale adjointe de la DIRECCTE de la Marne à l'époque, qui avait relayé les demandes de l'employeur en sanctionnant arbitrairement Anthony, réagit à la mobilisation exemplaire qui a accompagné cette affaire en multipliant les procédures hostiles contre la CGT.

Le 27 septembre, Sabine Duménil, secrétaire générale de l'Union Départementale CGT de la Marne et Sébastien Klein, au titre de la CGT Grand Est du ministère du travail, sont convoqués devant le tribunal de Châlons-en-Champagne, alors que la Cour d'appel de Reims a déjà relaxé Sabine dans une autre affaire le 9 novembre 2022.

Le comble est que cet acharnement judiciaire contre des syndicalistes se fait avec l'argent du ministère du travail !

Nous serons nombreux le 27 septembre pour soutenir nos camarades lors du rassemblement devant le tribunal auquel participeront Céline Verzeletti membre du bureau confédéral CGT et Bernard Thibaut, membre de l'Organisation Internationale du Travail et co-président du comité de soutien à Sabine Duménil. ([lien tract intersyndical](#)).

Erratum : *travailler moins, travailler mieux, travailler tous*

Une coquille s'est glissée dans l'article du numéro 30 d'Info Marne concernant le débat sur la réduction du temps de travail du 9 septembre à la Foire de Châlons. Ce n'est pas une quarantaine de participants qui y ont participé mais plus du double. Le collectif d'Info Marne adresse ses excuses aux organisateurs pour cette coquille.

Le 13 octobre : *6 raisons de se mobiliser à l'appel de l'intersyndicale*



- 1. Pour les salaires** : alimentation, loyer, énergie, transports, tout augmente sauf nos salaires et pensions. La CGT revendique l'indexation des salaires sur les prix et l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises, publiques et privées
- 2. Pour l'égalité** : malgré les affichages, les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes, en moyenne. La CGT est toujours mobilisée pour l'égalité salariale, la revalorisation des métiers à prédominance féminine
- 3. Pour nos services publics** : hôpitaux, école, petite enfance, aide à l'autonomie, nos services publics sont à l'agonie. La CGT se bat pour des investissements massifs dans des services publics de proximité, qui privilégient le contact physique avec les usagers
- 4. Pour l'environnement** : les conséquences du réchauffement climatique sont dramatiques. La CGT revendique une transition écologique maîtrisée, en conditionnant les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux.
- 5. Pour nos retraites** : la réforme des retraites est toujours aussi injuste. La CGT se bat pour la retraite à 60 ans, et même avant pour les métiers pénibles, et la prise en compte des années d'étude pour le calcul des droits à retraite
- 6. Pour nos droits** : de nombreuses luttes se déclarent, elles sont la pointe de l'iceberg. La CGT est mobilisée pour rassembler les salariés, écouter et porter les revendications pour gagner des avancées concrètes et durables.

CHERCHEZ L'ERREUR !



Depuis 2022, la hausse des profits est responsable de

45 %

de l'inflation, le reste provient des coûts de l'énergie et des matières premières

(Source : FMI)



3890 personnes en France détiennent

+ DE 100 MILLIARDS DE \$

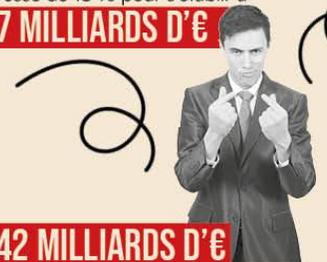
et

82 ont plus de

500 MILLIONS

Au 1^{er} trimestre 2023, les profits des entreprises agroalimentaires ont progressé de 18 % pour s'établir à

7 MILLIARDS D'€



142 MILLIARDS D'€

de bénéfices en 2022 pour les entreprises du CAC 40



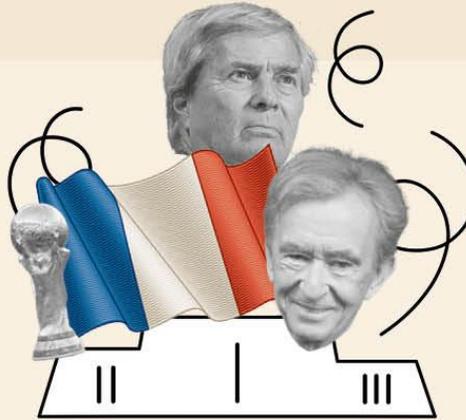
Suite à l'inflation, presque

LA MOITIÉ

des personnes gagnant autour du smic sautent

UN REPAS PAR JOUR

(Source : études IFOP)



Le nombre de millionnaires baisse partout... sauf en France ! La France est sur le podium des pays du monde qui en comptent le plus :

2,8 MILLIONS



Entre 2010 et 2023, le salaire brut horaire réel a baissé de

3,7 %

tandis que les profits ont augmenté de

45,6 %



Dans le monde, les plus grandes entreprises ont versé plus de

560 MILLIARDS DE \$

de dividendes au 2nd trimestre 2023.

La France compte 30 % des dividendes reversés en Europe soit

46 MILLIARDS D'€



200 MILLIARDS

d'aides sont données aux entreprises sans contrepartie chaque année

POUR SE SYNDIQUER :

